

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/07/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 26

Présents : 23

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation

04/07/2024

Date d'affichage

04/07/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etaient présents :**

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

**Procuration(s) :**

Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme DUBIN Nathalie, Mme LUMET Anne-Claude, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LANOUE Nicolas

**Numéro interne de l'acte : D04\_07\_2024****Objet : Evolution des loyers communaux au 1er juillet 2024 pour les logements communaux gérés par Vendée Habitat**

Monsieur le Maire rappelle que Vendée Habitat gère plusieurs logements appartenant à la Commune. Cet organisme s'est récemment rapproché de la collectivité afin de connaître la décision prise en matière d'orientation des loyers pour 2024.

Monsieur le Maire indique que Vendée Habitat a appliqué pour les logements lui appartenant une révision mensuelle en fonction du diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement. Ainsi il propose une augmentation de 3.50 % pour les logements sauf pour les logements classés en DPE F et G qui n'augmentent pas conformément à l'article 17-1 de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021.

Monsieur le Maire, suite à l'avis de la commission finances, propose de suivre cette orientation et d'appliquer aux logements communaux gérés par Vendée Habitat une hausse du loyer mensuel de 3.50 %, aucun logement n'étant classé DPE F et G.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Nicolas LANOUE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY

